

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021

Présents : Mmes PERROTEAU M, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CARBONNEAU R, FRAISSE B, LLUCH C, ORTEGA R, QUINTILLA T, SABATIE F, SALVAGNAC JP.

Procurations : GOUT MP à FRAISSE B, POUYTES C à RAYNAL M, CERRA P à ORTEGA R

Absents :

Secrétaire : RAYNAL M

Monsieur le maire fait le compte rendu du dernier Conseil Municipal qui date du 30 mars 2021 et demande son approbation.

Organisation des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait émis un avis favorable à la semaine d'enseignement sur 4 jours dans les écoles maternelle et élémentaire de LAGRASSE à la rentrée 2018.

La validation des horaires pour 3 ans arrivant à l'échéance à la fin de la présente année scolaire défini par l'article D 521-10 du code de l'éducation reste inchangée.

Des adaptations ne peuvent pas avoir pour effet d'organiser les enseignements sur moins de 8 demi-journées par semaine, ni sur plus de 24 heures hebdomadaires, ni sur plus de 6 heures par jour, ni sur plus de 3h30 par demi-journée.

A l'unanimité, les membres du conseil d'école réuni le 8 juin 2021 ont émis un avis favorable quant au maintien de la semaine scolaire sur 4 jours aux horaires à l'identique : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30.

En outre, il est précisé que l'accueil périscolaire et extra-scolaire est assuré à la pause méridienne de 12h00 à 14h00 et après les cours de 16h30 à 18h30, ainsi que le mercredi.

La décision revenant à la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN), le conseil est invité à émettre son avis sur cette question.

Entendu l'exposé du maire, le conseil municipal émet un avis favorable quant à la reconduction, à titre dérogatoire, de l'enseignement par semaine de 8 demi-journées, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à la rentrée scolaire 2021 dans les écoles maternelle et élémentaire de LAGRASSE.

Fin du conseil à 19h30.